ENTRE-VIGNES

DECLARATION DE FIN DE TRAVAUX

Cette déclaration doit être transmise dans les 48 heures après achèvement des travaux autorisés au service funéraire et cimetières de la commune Entre-Vignes.

Je soussigné(e), _____

Déclare avoir terminé les travaux suivants : _____

_____

_____

_____

au cimetière de : Saint-Christol / de Vérargues (1)

sur la concession : _____ références :

à la date du : _____

Signature :

Entre-Vignes, le : _____
Vu et conforme au plan
Le service des cimetières

(1) Rayer la mention inutile